

Règlement intérieur de l'hôtel

Conformément à la Loi, le présent règlement étant affiché dans chaque appartement de la résidence, tout client prenant possession d'un appartement est réputé l'avoir lu et en accepter les obligations. Zenitude Hôtel-Résidences peut refuser les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, ou contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

PAIEMENT

Le tarif des appartements est établi à la nuitée et le règlement du séjour se fait obligatoirement à l'arrivée. Les paiements par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard, American Express), chèques ANCV, chèques SODEXO Tir Groupés (Liberté et Bonheur exclusivement), espèce en Euros sont acceptés. Une pièce d'identité est demandée pour tout mode de règlement. Dans le cas où vous ne pourriez pas fournir ce document, la résidence pourrait ne pas accéder à votre demande de séjour. Le défaut de paiement entraînera l'expulsion immédiate du client sous réserve des poursuites judiciaires pour le règlement de son dû. En cas de contestation, la compétence sera attribuée au Tribunal de Commerce dans le ressort duquel dépend l'établissement. Une fiche police, dont le modèle est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé du tourisme, est systématiquement remplie par les clients étrangers : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41514>.

ACCÈS AUX APPARTEMENTS

L'accès aux appartements est garanti à partir de **15h00**. Ceux-ci sont vérifiés, fonctionnels et en bon état. Il est important de signaler les fuites, les pannes ou les détériorations qui seraient constatées dans l'appartement, afin qu'un technicien intervienne rapidement. L'appartement doit être libéré pour **11h00**, tout départ tardif peut-être facturé. Pour conserver l'appartement une nuit de plus, sous réserve de disponibilités, le paiement de celui-ci devra être effectué avant 12h. Au moment du départ, merci de bien vouloir remettre en ordre votre appartement : vaisselle propre et rangée dans les placards, frigo et poubelles vidés. En cas de dégâts majeurs ou si l'état de propreté est jugé inacceptable, des frais de remise en état seront prélevés sur la garantie donnée lors de la réservation. Vous pouvez recevoir des visites en journée, mais vos visiteurs ne peuvent pas bénéficier des équipements mis à la disposition de la clientèle (piscine, sauna, salle fitness ou tout autre équipement de la résidence) ni passer la nuit dans votre hébergement.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Les appartements sont conçus pour un nombre déterminé de personnes, selon les typologies des appartements, ainsi en cas de manquement à cette réglementation, la résidence se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de l'appartement correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. La carte bancaire du client indélicat sera alors débitée. Vous êtes garant des personnes qui vous accompagnent et de leur comportement.

Nous tenons à vous informer que la location en résidence de tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers, en conséquence, la responsabilité de Zenitude Hôtel-Résidences ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradations d'effets personnels dans nos établissements, tant dans les appartements que dans les parkings ou les locaux communs. Tout objet oublié ou perdu, trouvé dans la résidence ou dans les appartements sera conservé 1 mois. Un retour à votre charge sera proposé par l'établissement pour toute réclamation.

NUISANCES

Pour le respect des autres clients, veillez à ne pas faire de bruit particulièrement entre 22h00 et 7h00, dans les appartements, parties communes ou à l'extérieur. Le tapage diurne est également interdit. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité, pourra amener la résidence à inviter le client à quitter l'établissement, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique). Le local poubelle et les cendriers sont à votre disposition afin de garder une résidence propre.

INTERDICTIONS

L'interdiction de fumer est en vigueur depuis le 2 janvier 2008 et notre établissement est strictement non-fumeur. Il est absolument interdit de fumer dans les appartements pour des raisons évidentes de sécurité et de confort ; et il est également formellement interdit de démonter les appareils de détection incendie. Tout commerce est formellement interdit, de même que de suspendre du linge aux fenêtres ou sur les rambardes des balcons.

DÉGRADATION

Il vous est demandé de respecter la résidence ainsi que votre appartement. En cas de dégradation du mobilier intérieur et extérieur, de détérioration ou de vol (linge ou autre), Zenitude Hôtel-Résidences se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux frais engagés. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. La clef de l'appartement avec son porte-clef ou le badge magnétique doivent être rendus lors du départ ; en cas de perte ou de dégradation, ces éléments vous seront facturés selon le tarif en vigueur affiché en réception (prestations annexes).

ANIMAUX

Seuls les chats et les chiens sont acceptés dans la résidence. Ils sont soumis aux conditions suivantes : être tenus en laisse dans et aux abords de la résidence, être sortis à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement pour leurs besoins naturels. Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis* dans la salle petit-déjeuner et ne doivent pas être laissés seuls dans l'appartement. Le tarif en vigueur est affiché en réception (prestations annexes). *Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens guides d'aveugles.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de la résidence. **En cas de non-respect par le client d'une de ces dispositions, la résidence se trouve dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement, et ce, sans aucune indemnité.**

Hotel rules and regulations

In accordance with the law, these rules and regulations are posted in each apartment of the residence; every customer who takes possession of an apartment is therefore deemed to have read and accepted the obligations. Zenitude Hôtel-Résidences may refuse customers whose behaviour is improper and careless, noisy, inappropriate, or contrary to morality and public order.

PAYMENT

The apartment rates are set per night and payment must be made on arrival. The following payment methods are accepted: credit card (Visa, Eurocard, Mastercard, American Express); ANCV cheque; SODEXO Tir Groupé cheque (exclusively Liberté and Bonheur); and cash (Euros). ID is required for every payment method. In the event that you cannot provide identification, the residence may not be able to access your request. Failure to pay will result in the immediate expulsion of the customer, subject to legal proceedings to settle their debt. In the event of a dispute, jurisdiction will be conferred to the Commercial Court under whose jurisdiction the establishment falls. A registration card, as established by a joint decree from the Minister of the Interior, the Minister of Immigration and the Minister of Tourism, must be completed by foreign customers: <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41514>.

ACCESS TO THE APARTMENTS

Access to the apartments is guaranteed from **15:00**. These apartments have been checked and are functional and in good condition. Any leaks, malfunctions or damage in the apartment must be reported to allow a technician to intervene quickly. The apartment must be vacated by **11:00**; customers may be charged for late departure. To book the apartment for an additional night, subject to availability, payment must be made before 12:00. Thank you for ensuring that your apartment is tidy at departure: clean dishes neatly arranged in the cupboards, empty fridge and bins, etc. In the event of major damage or if the level of cleanliness is deemed unacceptable, the restoration costs will be paid using the deposit taken during booking. You can receive visitors during the day, but your visitors cannot use the facilities available to customers (swimming pool, sauna, fitness room or any other equipment of the residence) or spend the night in your accommodation.

INSURANCE AND RESPONSIBILITIES

The apartments are designed for a specific number of people, according to the type of apartment; in the event that these regulations are breached, the residence reserves the right to charge the responsible customer the cost of an apartment for the number of extra people, according to the rates in effect at the time of the violation, with or without the presence of the customer. The cost will be charged to the customer's card. You are responsible for the people with you and their behaviour.

Please note that tourist residence rentals do not fall under the rules on the liability of hotelkeepers, and Zenitude Hôtel-Résidences therefore cannot be held responsible for any loss, theft or damage of personal effects in our establishments, whether in the apartments, car parks or common areas. Any forgotten or lost items found in the residence or the apartments will be kept for 1 month. The establishment will offer to ship any claimed items at your expense.

NOISE

To respect the other guests, please try not to make any noise in apartments, common areas or outside between 22:00 and 7:00. Excessive noise is also prohibited during the day. Any noise stemming from the behaviour of a person or an animal may cause the residence to invite the responsible customer to leave the establishment, as the noise generated is likely to disturb the clientele (articles R.1334-30 and R.1334-31 of the French Public Health Code).

The bin area and ashtrays are at your disposal to keep the residence clean.

PROHIBITIONS

The smoking ban has been in effect since 2 January 2008, and our establishment is strictly non-smoking. Smoking in the apartments is prohibited for obvious safety and comfort reasons; dismantling fire detection devices is also strictly prohibited. All trade activities are strictly prohibited, as well as hanging clothes from the windows or on the railings of the balconies.

DAMAGE

Please respect the residence and your apartment. In the event of damage to the indoor or outdoor furniture, wear or theft of the linen or other items, Zenitude Hôtel-Résidences reserves the right to charge the customer an amount equal to the repair or replacement costs. In the event of a problem, the customer will incur civil liability. The key card or key to the apartment and its key ring must be returned upon departure; in the event of loss or damage, you will be charged for these items according to the rates in effect, which are displayed in reception (additional services).

PETS

Only cats and dogs are allowed in the residence. Pets are permitted under the following conditions: they must be leashed in and around the residence, and relieve themselves outside the walls of the establishment. For hygiene reasons, pets are not allowed* in the breakfast room and must not be left alone in the apartment. The rates in effect are displayed in reception (additional services).

*These provisions do not apply to guide dogs.

RULES AND REGULATIONS

These rules and regulations apply to all bookings. Any stay implies acceptance of the specific conditions and rules and regulations of the residence. **In the event that the customer fails to comply with one of these provisions, the residence is obliged to ask the customer to leave the establishment without any compensation.**